



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers

Question écrite n° 27292

Texte de la question

Les besoins en matière de santé de même que la qualité des soins dispensés en hôpital public sont cruciaux pour notre pays. La profession d'infirmière est au centre des problématiques visant à moderniser et à améliorer le service public hospitalier. Le manque d'infirmières formées, conjugué à l'impact des 35 heures sur l'organisation du personnel hospitalier devrait pousser le Gouvernement à encourager les vocations tant chez les jeunes diplômés que chez les personnes souhaitant se recycler pour embrasser la profession d'infirmière dont la France a le plus grand besoin. Aussi M. Guy Teissier demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de bien vouloir lui indiquer pourquoi le métier d'infirmière a été retiré de la nomenclature des « métiers sous tension » alors que ce statut permettant d'allouer des financements était une incitation en faveur de la profession, et quelle solution il pense apporter à la situation des personnes qui, s'étant engagées dans une formation d'infirmière sous le précédent statut, rencontrent maintenant des problèmes pour financer leurs études.

Texte de la réponse

En appui au plan emploi formation mis en place pour faire face aux tensions sur l'emploi infirmier, un programme national de formation au diplôme d'État d'infirmier en faveur des demandeurs d'emploi au titre du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) a été mis en place à compter de février 2002. Ce programme visait à la prise en charge de 2 000 demandeurs d'emploi répartis sur six régions où les tensions étaient particulièrement importantes (Ile-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Lorraine, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes). A la fin de l'année 2002, le nombre total de demandeurs pris en charge a été de 3 232. Il a été décidé de ne pas renouveler ce programme en 2003. En effet, au cours de l'année 2003, la première promotion d'infirmiers portée à 26 436 places arrive sur le marché du travail, ce qui permettra d'atténuer les difficultés de recrutement rencontrées par les établissements de santé.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27292

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8154

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2729